



## MOTION INTERSYNDICALE – HALTE A LA REPRESSION SYNDICALE !

Paris le 22 novembre 2017

Cette CAP réunie aujourd'hui en formation disciplinaire se tient alors que nous avons appris la semaine dernière qu'une de nos collègues, représentante du syndicat SUD Travail, fait l'objet d'une procédure disciplinaire avec suspension immédiate de ses fonctions. Il lui est reproché d'avoir participé à un rassemblement déclaré et autorisé, et donné une interview à un journaliste sur la situation de suppression massive de postes au sein du Ministère du travail.

Vous nous avez informés que vous envisagez de réunir une CAP disciplinaire la concernant le 14 décembre prochain.

Il s'agit d'une procédure absolument sans précédent dans notre ministère pour des faits de cette nature.

En effet, les faits qui lui sont reprochés sont des propos tenus dans un cadre exclusivement syndical, sans aucune ambiguïté possible.

Dans un contexte de suppression massive de postes dans tous les services du Ministère du travail, l'engagement de cette procédure disciplinaire donne une tonalité extrêmement inquiétante sur les priorités du ministère. Nous attendons de la part de la Ministre qu'elle enrayer la lente déliquescence de nos services plutôt que de réprimer une représentante syndicale l'interpellant sur les effets délétères de la politique de suppression d'effectifs. C'est la liberté d'expression des syndicalistes et l'ensemble des libertés syndicales des agents qui sont mises en cause aujourd'hui.

**Nous demandons donc l'arrêt de la procédure en cours, l'abandon de toute sanction, la réintégration de notre collègue dans tous ses droits ainsi que le retrait des sanctions encourus contre d'autres syndicalistes.**